
La sécurité au Centre d'Accueil O.D.C.V.L LUTTENBACH

Les agréments	P
Les contrôles légaux	P
Les organes de sécurité	P
L'entretien sécurité	P
Formation du personnel	P
La sécurité au quotidien	P
La restauration	P
La santé	P
Le contrat d'assurance	P
Annexe	

La sécurité au Centre d'Accueil O.D.C.V.L LUTTENBACH

I. Les agréments

Le ODCVL est une association régie par la loi de 1901 1908
Le Centre de Luttenbach est agréé:

Type d'agrément	OUI	NON	Numéro d'agrément	Obtenu le
Jeunesse et Sports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	068 193 002	
Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	113 A 68 96	16/10/2003
Agrément Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.G.088.95.0001	26/06/1995
DDASS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autre (<i>Veillez préciser</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 9001 & dition 2000	20/03/2003
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

2. Les contrôles légaux

Mise en forme : Puces et numéros

La commission de sécurité

Le bâtiment principal hébergement(10, chemin des cigognes) est classé de type RH - 4^{ème} catégorie, susceptible de recevoir un effectif total de 110 personnes.

Le bâtiment secondaire classes (10, chemin des cigognes) est classé de type PE - 5^{ème} catégorie, susceptible de recevoir un effectif total de 60 personnes.

La police du bâtiment de la ville de COLMAR, sous ordre de la préfecture, sous-préfecture a procédé le 25/06/02 à la visite des bâtiments. Elle a effectué différents essais : éclairage de sécurité, détection incendie, désenfumage etc... et visité l'établissement. Elle a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Contrôles par les bureaux agréés :

Les installations suivantes sont contrôlées :

Installation	Société de contrôle	périodicité
--------------	---------------------	-------------

Electricité	SOCOTEC	1 fois par an
Détection incendie (extincteurs, RIA, trappe de désenfumage..)	SOCOTEC	1 fois par an
Ascenseurs, monte-charge, élévateur pour handicapés	-----	
Equipement Gaz (cuisine, lingerie/raccordement/citerne)	SOCOTEC	1 fois par an
Equipement de chauffage	BONICI	1 fois par an
Portail d'accès	-----	
Aires de jeux extérieur/équipements sportifs	-----	
Réservoir d'eau / station d'épuration	-----	

Conformément à la loi française, un registre sécurité est tenu à jour et consultable sur simple demande au DIRECTEUR.

3. Les organes de sécurité

Mise en forme : Puces et numéros

Détection incendie

Les bâtiments hébergement sont dotés d'une détection incendie D.I. Elle est opérationnelle à partir de détecteurs :

- boîtiers rouges bris de glace
- des détecteurs ioniques de fumée fixés au plafond
- Blocs de report d'alarme

Les issues de secours sont équipées d'un dispositif de verrouillage à ventouses électromagnétiques.

Blocs secours :

Les différentes issues de secours sont balisées par les blocs de sécurité reliés à une source d'énergie autonome.

4. L'entretien sécurité

Mise en forme : Puces et numéros

Les contrats d'entretien :

Pour assurer la bonne maintenance des installations, Le Centre a souscrit différents contrats d'entretien auprès de sociétés spécialisées :

- ascenseurs :
- détection incendie : Koenig électricité
- extincteurs, RIA, trappe de désenfumage: DESAUTEL
- installation téléphonique : France Télécom
- chauffage, ramonage : BONICI
- hygiène et désinsectisation : AMBOILE CHIMIE
- dégraissage des réseaux d'extraction : VM3D
- Equipement gaz (cuisine et lingerie)

Entretien technique

La maintenance technique est assurée en permanence par le Responsable du Centre, ou son représentant.

Entretien ménage

L'entretien des chambres, des sanitaires et des parties communes est assuré chaque jour par une équipe de 3 personnes.

5. Formation du personnel

← Mise en forme : Puces et numéros

Consignes de sécurité

Un document « consignes de sécurité » comprenant : les principes de prévention, les mesures de prévention, l'organisation de la sécurité au CENTRE est présenté et diffusé à l'ensemble du personnel.

L'information sur la sécurité est organisée au niveau de chaque service. Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement.

Pour le personnel en charge de l'accueil, plus concerné par ces questions, il est organisé des essais de détection incendie.

Rappels de formation :

Des séances de rappel de la sécurité sont annuellement organisées par le responsable technique, en particulier pour le personnel d'accueil.

Elles concernent :

- Les alarmes
- Les visites indésirables
- Le cas d'un hôte blessé
- Le cas d'un hôte malade
- L'appel des pompiers
- L'appel de services médicaux les plus proches (SOS médecins ou l'hôpital).

6. La sécurité au quotidien

← Mise en forme : Puces et numéros

L'accueil

A l'arrivée, chaque groupe est accueilli avec une présentation :

- des services du CENTRE
- des règles de bonne conduite (interdiction de visite dans les chambres par des personnes non logées au CENTRE, interdiction d'introduire des boissons alcoolisées, interdiction de fumer dans les locaux d'hébergement etc...)
- des règles de sécurité.

7. La restauration et l'hygiène alimentaire

← Mise en forme : Puces et numéros

Contrôles microbiologiques

A chaque repas, il est effectué des prélèvements de chaque plat (entrée-plat-dessert) qui sont conservés une semaine, pour effectuer en cas de nécessité, une analyse microbiologique.

La société CLABO CONSEILS FRANCE effectue tous les mois à partir de prélèvements aléatoires sur les denrées et ustensiles des analyses complètes.

Contrôle des services vétérinaires

Les services vétérinaires de Colmar ont visité l'ensemble des locaux et équipement du centre en date du 18 06 03, ils ont noté que la maintenance des locaux et du matériel était très satisfaisante et que les procédures d'auto-contrôles étaient instituées.

Les normes HACCP sont appliquées au centre

8. Santé

← Mise en forme : Puces et numéros

Médecins

Le CENTRE, fait appel en cas de besoins aux services de Cabinet Médical de Munster

Hôpitaux

Le centre est proche de Colmar hôpitaux public : PASTEUR.

9. Contrat d'assurance

← Mise en forme : Puces et numéros

Le CENTRE est assuré par la société MAIF sous le n° de sociétaire : 0630 066 R

Le contrat 0903 446 H garantit : notre responsabilité civile dans le cadre de notre association.

Les personnes qui participent aux activités de l'association bénéficient, y compris sur les trajets au lieu d'activité, de l'indemnisation des dommages corporels (hors pré et post acheminement jusqu'au lieu de séjour).

Pour les autres cas de figure, le contrat d'assurance individuel de chaque utilisateur du centre pourra être sollicité.

10. Divers

← Mise en forme : Puces et numéros

Une convention de séjour est envoyée à chaque responsable de groupe à la signature du contrat. Elle pourra préciser d'autres aspects des règles de sécurité.

Le CENTRE est membre de A.J.A. et à ce titre signataire d'une charte de qualité. Cette dernière définit plusieurs aspects de règles sécuritaires.

Bien que conforme à la réalité au moment de la publication, les informations contenues dans ce document ne sauraient se substituer aux dispositions contractuelles.

Pièces à annexer :

Dernier avis de sécurité incendie

Copie des agréments

Copie du contrat passé avec la société de contrôle alimentaire.